

## Communiqué de Presse



### *Pose de la première pierre de deux résidences à Bobigny(93)*

---

Sur le même site :

Adoma construit la première Résidence Sociale de Bobigny  
et un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes



**Le 2 octobre 2009 à 17h30 – Construire de nouvelles résidences confortables et conviviales pour loger des personnes disposant de ressources très modestes, est une des priorités d’Adoma, un des premiers bailleurs sociaux d’Ile-de-France.**

**Conçus par l’architecte renommé Paul Chemetov, Adoma va ouvrir à Bobigny la première Résidence Sociale de la ville et a prévu également un établissement pour accueillir les personnes âgées dépendantes (Ehpad).**

L’Ehpad de 85 chambres ouvrira ses portes en octobre 2010. La livraison des 244 logements de la Résidence Sociale est prévue début 2012.

Situés à deux pas du métro, du tramway, des services de la cité administrative, cet ensemble immobilier à taille humaine sera installé au milieu d’un parc de verdure.

Lors de la pose de la première pierre, Pierre Mirabaud, président d'Adoma et Daniel Catalan, directeur d'Adoma Ile-de-France accueilleront Jérôme Normand, Sous-Préfet chargé de mission et de l'arrondissement de Bobigny, Krystina Roger, Conseillère régionale, Pierre Laporte, vice-président du Conseil général, Catherine Peyge, maire de Bobigny.

### **Une démolition-reconstruction confiée à un architecte de renom**

Le choix de la maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un concours, avec un jury composé de partenaires, d'architectes et d'Adoma, dont le lauréat a été le cabinet Paul Chemetov.

Paul Chemetov est un des architectes français les plus célèbres aujourd'hui. On lui doit de nombreux logements sociaux, des équipements ainsi que des grands travaux comme ceux des Halles de Paris ou le ministère des Finances à Bercy. A Bobigny, il a mené plusieurs chantiers au sein de la ville notamment l'aménagement du tramway, la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne imprimerie de l'Illustration de l'IUT.

La proposition architecturale de Paul Chemetov combine une répartition spatiale fluide, une luminosité constante des espaces, une foison de végétaux et une forte identité. Elle réussit le pari d'associer dans cet ensemble immobilier fonctionnalité et convivialité.

La démolition du premier foyer construit en 1959 en Seine-Saint-Denis par Adoma, le foyer Hector Berlioz à Bobigny a été entreprise en 2007 et les travaux de construction de la Résidence Sociale et de l'Ehpad ont débuté le 22 juin 2009. Compte-tenu de la présence sur site des résidents du foyer d'origine, les travaux ont nécessité trois phases.

Phase 1 : libération de 144 chambres dans le foyer d'origine pour débiter le chantier de l'Ehpad et du premier bâtiment de la résidence sociale.

Phase 2 : Transfert des résidents vers le premier bâtiment de la résidence sociale et mise en service de l'Ehpad. Démolition des deux tiers de bâtiments restants du foyer.

Phase 3 : Mise en chantier du second bâtiment de la résidence sociale.

### **Une construction Haute Qualité Environnementale**

Les matériaux sélectionnés pour la réalisation de l'Ehpad et de la Résidence Sociale répondent aux exigences de la norme HQE, avec des qualités visuelles et tactiles. Les toitures seront végétalisées et l'isolation effectuée par l'extérieur garantit une faible consommation d'énergie et un confort thermique. Les façades des bâtiments seront revêtues de briques pleines de couleur claire et de panneaux de béton de fibre. Elles comporteront de nombreux balcons et les volets seront des persiennes en aluminium laqué moduleront la lumière.

### **Première résidence sociale de Bobigny :**

La résidence sociale se composera de deux bâtiment jumeaux de 10 étages, totalisant 244 logements meublés et équipés de 18 à 22 m<sup>2</sup> (220 studios et 24 logements avec cuisine et espace restauration à partager) et des services (laverie, lingerie, cafétéria, salle d'animations).

Elle accueillera un public mixte : dans un premier temps, les travailleurs migrants retraités du foyer d'origine et au fur et à mesure des disponibilités, les personnes qui rencontrent des difficultés économiques ou sociales. La priorité sera donnée aux jeunes en insertion.

Ces logements seront soumis au paiement d'une redevance qui comprend le loyer, les charges (eau chaude et froide, électricité, chauffage, blanchissage des draps, entretien et maintenance des espaces collectifs, mobilier) et seront conventionnés à l'Aide Personnalisée au Logement. Ainsi, une personne bénéficiant du RMI ou percevant le minimum vieillesse et habitant un studio de 18 m<sup>2</sup> dont la redevance sera de 361 €, ne s'acquittera après déduction de l'APL que de 45 €.

Elle sera gérée par une équipe locale qui assurera également la maintenance du patrimoine, l'encadrement et l'animation.

### **Un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes :**

Avec la construction de cet Ehpad, Adoma a souhaité apporter une réponse adaptée aux difficultés inhérentes à l'âge rencontrées par une partie de ses résidents. Il sera ouvert à toute la population, aux habitants de la commune et du bassin d'habitat, avec une priorité pour les résidents âgés des foyers Adoma. Il accueillera des personnes dépendantes, nécessitant une prise en charge médicalisée.

85 chambres de 20 m<sup>2</sup> dont 24 dédiés à l'hébergement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont réparties sur deux étages. 10 places en accueil de jour pour les personnes vivant encore à domicile et prises en charge par un parent sont également prévues.

Adoma a souhaité confier la gestion de cet Ehpad à un organisme ayant les capacités requises pour administrer ce type d'établissement, qui fonctionne 24 h sur 24 et nécessite une structure spécifique. Le choix de l'association gestionnaire sera connue en octobre 2009. La signature du transfert de gestion par la DDAS et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis est prévu pour la fin de l'année 2009.

### **Le financement de l'opération :**

La construction des deux nouvelles résidences représentent un investissement total de 33,6 M€ H.T. Ce programme a pu voir le jour grâce au concours financier de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, de la Caisse des Dépôts & Consignations, et de fonds propres Adoma.

La démolition du foyer d'origine a nécessité 900 000 euros, et a pu être possible grâce au soutien de l'Etat et du collecteur 1%.



A propos d'Adoma

Société d'économie mixte, Adoma, avec la gestion de plus de 70 000 logements dont 32 779 en Ile-de-France, fait partie des premiers bailleurs sociaux.

L'insertion par le logement et la lutte contre l'habitat indigne sont depuis plus de cinquante ans les deux missions-phares d'Adoma qui développe et crée des logements très sociaux, destinés à une clientèle dont les ressources trop précaires ne permettent pas l'accession à un logement social traditionnel. Depuis les années 90, Adoma a fait sensiblement évoluer son parc avec une offre en logements autonomes tout équipés.

Partenaire actif des collectivités locales et territoriales, Adoma a ouvert 235 résidences sociales dont 69 en Ile-de-France, 9 pensions de famille. Elle facilite également le logement des jeunes de moins de 25 ans en s'engageant à leur réserver en priorité des logements. En Ile-de-France, implantée dans plus de 116

communes, représentée par 8 directions départementales et 21 agences locales, elle gère par ailleurs 8 structures d'accueil pour Demandeurs d'Asile, 8 centres d'hébergement d'urgence et de stabilisation pour les personnes sans abri et 8 aires d'accueil de gens du voyage.

## Contacts presse

---

Claire Jouany

Responsable communication Adoma Ile-de-France

☎ 01 70 36 07 53 ✉ [claire.jouany@adoma.fr](mailto:claire.jouany@adoma.fr)